



DSC IMMO

SAS au capital de 10000 € - RCS Créteil 832 762 421

Siège social : 141 rue du Marechal Leclerc 94410 Saint-Maurice

Tél : 01.77.67.88.26 - E-mail : saint-maurice@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 30 juin 2018

### Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000€	10% du prix de vente
De 50 001 à 100 000€	9% du prix de vente
De 100 001 à 150 000€	8% du prix de vente
De 150 001 à 200 000€	7% du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% du prix de vente
Au-delà de 300 001	5% du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf convention contraire).  
Dans le cas d'une vente en inter-cabinet, l'unique barème appliqué est celui de l'agence déléguant la commercialisation du bien.

## Locations – Barème à compter du 30 juin 2018

### Honoraires pour les baux régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :
  - o 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du preneur
  - o 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée :
  - o 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du preneur
  - o 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- Entremise-négociation : 150€ à la charge du bailleur

### Gestion locative : Barème à compter du 30 juin 2018

- Honoraires de gestion : 6% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur
- Assurance loyers impayés : 2,5% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur

### Forfait Parking : Barème à compter du 30 juin 2018

- 2500 euros TTC